Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

Extrait du registre des délibérations

-----

## Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

**2021 DAC 283** Subvention (4.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e)

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 30 mars 2021;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

## Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Octave et Arpège - Compagnie théâtrale des Gomi, 4, rue Saint-Pétersbourg 75008 Paris pour la réalisation de ses projets en 2021. 2021\_04422, 19702

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,

Aune Hidale=

**Anne HIDALGO**